



# Trégor Goelo SNSM

10,11 Mai 2025



## CHARTE DU RALLYE

### PREAMBULE

Le rallye consiste à se rendre d'un port à l'autre pour que les équipages se retrouvent en toute convivialité.

Le rallye n'est en aucun cas une compétition sportive. Il n'est effectué aucun classement entre les différents participants du rallye. N'étant pas à une compétition sportive la possession d'une licence sportive par tous les membres de l'équipage n'est pas requise et les règles du RIPAM s'appliquent en permanence envers tous.

### 1 DECISION DE PARTICIPER

Le skipper d'un bateau est seul responsable de son bateau et de son équipage. Il lui incombe de participer ou non à l'étape de ralliement selon les conditions météo et son expérience. Par son inscription, le skipper décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel). En cas de décision d'un skipper de ne pas ou de ne plus participer à une étape de ralliement, il doit informer l'organisateur sur le canal VHF dédié ou d'en informer un membre du comité d'organisation par téléphone.

### 2 GENERALITES

Les routes de ralliement sont laissées à l'initiative des participants. Un participant au rallye qui décide de ne plus effectuer le rallye ou de changer de port de destination est prié d'informer l'un des clubs organisateurs.

Avec les mêmes ports de destination que le rallye se déroule une régates inscrite au calendrier FFVoile. Il est demandé au participant du rallye de ne pas gêner les voiliers qui régatent, notamment lors des phases de départ et de contournement des marques de parcours.

### 3 PROGRAMME

#### Vendredi 9 Mai 2025

- Inscriptions au rallye de 18 :00 à 20 :00 au club de voile de SNSQP

#### Samedi 10 Mai 2025

- 8 : 30 - Accueil au club de voile de SNSQP
- 9 : 30 - Sortie du port - Emargement sur l'eau à la VHF
- 19 :00 - Pot au club de Paimpol

#### Dimanche 11 Mai 2025

- 6 : 00 - Sortie du port (ouverture de l'écluse à 4 :33 à 9 :23) - Emargement sur l'eau à la VHF
- 19 :30 – Pot de clôture au club house de la SRP (ouverture du bassin à 17 :11).

### 4 COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire avec veille permanente du canal 16.

### 5 ASSURANCE

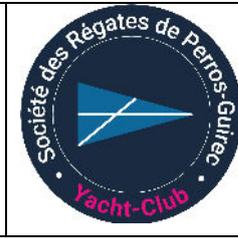
Le skipper/propriétaire du bateau atteste en signant l'inscription la validité d'une assurance responsabilité civile le concernant ainsi que les membres de son équipage. Le bateau quant à lui doit être assuré au minimum dans la zone de navigation pour les dommages causés à un tiers

### 6 INSCRIPTIONS



# Trégor Goelo SNSM

10,11 Mai 2025



Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <http://www.snsqp.com/tropheacuttee-tregor-goelo-10-et-11-mai-2025.html>

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 7 FRAIS A PAYER

Les frais sont de 40 € + 10 € au profit de la SNSM, recouvrant :

- Les places de port lors de l'étape,
- La gratuité du port de ST Quay Portrieux du 8 au 9 mai, Paimpol le 10 mai et Perros du 11 au 18 mai 2025.
- Les pots à Paimpol et Perros.

## 8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est attiré l'attention des participants sur le respect de la réglementation en vigueur dans les zones Natura 2000 traversées et les informations environnementales utiles aux plaisanciers sur le site [www.protegeonslamer.bzh](http://www.protegeonslamer.bzh).

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la SNSQP par mail : [contact@snsqp.com](mailto:contact@snsqp.com)